



175 parlementaires demandent le rapatriement des femmes et enfants français encore en Syrie

Dans une tribune parue dans *Le Monde*, des politiques de tous bords, y compris de la majorité, appellent le gouvernement à organiser le retour en France des femmes et enfants détenus dans des camps du nord-est du pays.

Dans le camp d'Al-Hol, dans le nord-est de la Syrie, où sont détenus des familles suspectées de liens avec l'Etat islamique. (Delil Souleiman/AFP)

Des parlementaires de tous bords s'engagent sur un même sujet, pas le moins épineux. *«Au nom de l'impératif sécuritaire, nous appelons la France à prendre ses responsabilités et à organiser le rapatriement des femmes françaises détenues dans les camps de Roj et d'Al-Hol et déjà judiciairisées en France»*. Pas moins de 175 députés, **sénateurs** ou eurodéputés signent une tribune dans *Le Monde* pour demander au gouvernement d'organiser le retour des enfants et des femmes français détenus dans les camps du nord-est de la Syrie.

Parmi les signataires, on trouve 47 députés La République en Marche comme Stéphane Travert, Philippe Chalumeau ou encore Sylvie Charrière. Ils côtoient notamment l'eurodéputé vert Damien Carême, les députés LFI Clémentine Autain et Éric Coquerel, mais aussi le Républicain Philippe Gosselin.

Les parlementaires commencent par rappeler les conditions de vie indignes des enfants dans ces camps en citant un rapport de l'ONG Rights and Security International (RSI) : *«De jeunes enfants présentant des éruptions cutanées, aux membres squelettiques et au ventre ballonné, fouillant dans des tas d'immondices nauséabonds sous un soleil de plomb ou étant étendus sur le sol d'une tente, le corps recouvert de poussières et de mouches. Des enfants meurent de diarrhée aiguë et d'infections similaires à la grippe.»* «Indigne de notre Etat de droit»

«Ces enfants sont innocents : ils n'ont pas choisi de partir en Syrie, de naître en zone de guerre ou dans ces camps. Ils sont des victimes, que la France abandonne en leur faisant payer le choix de leurs parents : laisser périr ces enfants dans ces camps est indigne de notre Etat de droit et contraire à nos engagements internationaux», martèlent les signataires.

Ils pointent aussi l'intérêt stratégique dans la lutte contre le terrorisme à ne pas laisser ces femmes dans la nature. *«Rapatrier ces femmes est par ailleurs, et avant tout, un impératif sécuritaire. En les laissant sans perspective de jugement dans ces foyers de violences et de radicalisation, la France prend le risque que ces femmes s'évadent, se dispersent, rejoignent des groupuscules terroristes et viennent grossir les rangs de l'[organisation] Etat islamique [EI] en emportant, avec elles, leurs enfants»*, affirme ainsi la tribune.

Toutes ces femmes font l'objet d'un mandat d'arrêt international délivré par un juge français, rappelle le texte. *« La France a le devoir de choisir l'incarcération et le contrôle plutôt que le maintien arbitraire de ces femmes à l'endroit même où les attentats de 2015 ont été fomentés»*, écrivent les parlementaires.